

Paris, le 19 août 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Caf de Paris versera l'allocation de rentrée scolaire à 48 000 foyers allocataires parisiens

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) sera versée le mardi 19 août 2025 à près de 48 000 familles parisiennes, soit 73 368 enfants bénéficiaires pour un montant total de plus de 35 millions d'euros.

Pour aider les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire, la Caf de Paris verse chaque année l'Ars aux parents d'enfants âgés de 6 à 18 ans scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé, sous certaines conditions de ressources.

Quelles ressources pour en bénéficier ?

Le montant de cette aide est déterminé par rapport à l'âge des enfants et versé en fonction des ressources suivantes :

- Pour 1 enfant à charge, les ressources de l'allocataire ne doivent pas excéder 28 444 €
- Pour 2 enfants à charge, les ressources de l'allocataire ne doivent pas excéder 35 008 €
- Pour 3 enfants à charge, les ressources de l'allocataire ne doivent pas excéder 41 572 euros
- Pour 4 enfants à charge, les ressources de l'allocataire ne doivent pas excéder 48 136 €

Si les ressources dépassent de peu les plafonds, une allocation **de rentrée scolaire différentielle** peut leur être versée. Elle est calculée en fonction de leurs revenus.

Les montants 2025 de l'ARS

Cette année, la Caf de Paris versera automatiquement aux bénéficiaires :

- **423,48 €** pour un enfant âgé de 6-10 ans
- **446,85 €** pour un enfant âgé de 11-14 ans
- **462,33 €** pour un enfant âgé de 15-18 ans

En vue du versement de l'aide prévu le 19 août prochain, la Caf de Paris a mis en place, depuis le 15 juillet, une campagne de communication à travers des mails et sms envoyés aux allocataires. L'objectif est de les inciter à déclarer la situation de leur enfant âgé de 16 à 18 ans pour la rentrée 2025. Sans cette déclaration, l'aide ne pourra être versée.

À PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

La Caf de Paris accompagne les parisien(ne)s dans toutes les étapes de leur vie. Elle propose une offre globale de service au plus près de leurs besoins en assurant le versement des prestations légales et la mise en place d'une politique d'action sociale. En 2023, elle a accompagné 434 620 allocataires, soit 867 931 personnes couvertes.

La Caf de Paris accueille ses allocataires avec ou sans rendez-vous dans ses **4 Agences Familles Partenaires (AFP)** : Finlay (15^{ème}), La Chapelle (18^{ème}), Jaurès (19^{ème}) et Nationale (13^{ème}).

Elle propose également aux familles, un ensemble d'animations (un accompagnement à la scolarité, des loisirs éducatifs ou encore des sorties culturelles), en collaboration avec des partenaires associatifs, dans ses **4 centres sociaux** : Charenton (12^{ème}), Annam (20^{ème}), Chevaleret (13^{ème}), Toussarégo (13^{ème}).

Suivez nos actualités sur : www.caf.fr / LinkedIn : Caf de Paris / X : @Caf75_actus

CONTACTS PRESSE : Chris MAURICE : 06 03 85 65 38 / Jackie EDI : 01 45 71 22 27 / Julie LEQUETTE-JUGE : 01 45 71 21 83 / Julie LE-DANTEC 01 45 71 20 36 / Nicolas COINTRE : 01 45 71 22 27 - communication@caf75.caf.fr